
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE

Représentés: Mathieu BAECHLE par Maxime FAIRISE, Jean Pierre DEFRANCE par Nathalie CERVEAUX

Excuses:

Absents: Michèle MATHIEU

Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Ordre du jour :

- Délégation au Maire pour les admission en non-valeur inférieures à 100 €
- Décision modificative - Remboursement emprunt à court terme
- Demande de subventions pour les travaux de réfection du pont Saint Romaric dans le cadre du programme CEREMA (CD88 et DETR)
- CCMD - Modification des statuts
- Questions diverses

Objet: Délégation au Maire pour les admissions en non-valeur inférieures à 100 € - 2023 030

Vu les articles L 2122-22 (30°) et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2023-523 du 29 Juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M.le maire une délégation supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal : de prononcer les décisions d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 100 €

Objet: Vote de crédits supplémentaires - avrainville - 2023 031

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de rembourser le capital de l'emprunt à court terme de 30 000 €, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	30 000.00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		25 604.00
1323	Subv. non transf. Départements		2 496.00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.		1 900.00
		TOTAL :	30 000.00
		30 000.00	30 000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: CD88 - Demande de subvention pour les travaux de réfection du pont Saint Romaric dans le cadre du programme CEREMA - 2023 032

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réfection du pont Saint Romaric dans le cadre du programme CEREMA.

L'ATD a été contactée pour l'étude des travaux. Le montant de l'opération est estimée à 51 758,75 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réfection du pont Saint Romaric dans le cadre du programme CEREMA.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de solliciter le Conseil Départemental des Vosges pour demander une subvention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Objet: Pont Saint Romaric - Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL - 2023 033

Projet RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE SAINT-ROMARIC :

Montant total des travaux HT : 45 987,20 € HT / Montant de l'opération : 51 758,75 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et/ou DSIL

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	Base éligible	TAUX	MONTANT
Union européenne			
Etat DETR	51 758.75	40%	20 703.50
Etat DSIL			
Etat - autre			
Conseil régional Grand Est			
Conseil départemental des Vosges	51 758.75	20%	10 351.75
Autre			
Autre			
Sous-Total financement public (80 % maximum)			31 055.25
Fonds propres			20 703.50
Emprunts			
Sous-total collectivité			20703.50
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)			51 758.75

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

Objet: CCMD - modification des statuts - 2023 034

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompain proposé le 28 novembre 2023 par le conseil de communauté.

Il donne lecture du projet modification des statuts avec intégration des modifications apportées dans le document ci-joint et de la délibération adoptée par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **accepte la modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt Dompain à compter proposée par le conseil de communauté de la CCMD.**

Questions diverses

Syndicat intercommunal de la caserne des pompiers de Charmes

Madame Pierrette DEFRANCE nous fait un compte rendu de la dernière séance à laquelle elle a assisté, il y avait donc lieu de réélire le bureau d'administration suite aux dernières élections de Charmes, Mr Delaurent est élu Président, le compte rendu de la séance est envoyé à tous les membres du conseil.

Syndicat des eaux du Haut du Mont

Mr Maxime FAIRISE nous fait le point sur la dernière séance à laquelle il a assisté en tant que délégué pour la commune. Il faut retenir qu'il n'y aura plus qu'un prestataire sur l'ensemble du territoire du syndicat, en l'occurrence la SAUR.

Des travaux devront être réalisés sur les châteaux d'eau notamment sur la couverture de ces derniers, les subventions seront moindres que pour le changement des réseaux effectués ces derniers temps.

La mise en place d'une télérelève va être effective dans les meilleurs délais : ceci afin de pouvoir suivre les consommations de chacun en direct par le syndicat et par l'abonné via son smartphone.

Le prix de l'eau va subir une hausse de 20%, ceci afin d'uniformiser les prix au niveau du territoire du syndicat et pouvoir continuer les investissements nécessaires sur l'ensemble du réseau.

Après-midi Saint Nicolas

Nathalie CERVEAUX-FERRY s'est réjouie de cette après-midi mise en place par l'ASD et la commission dont elle a la charge. On fera encore mieux l'année prochaine afin que le lien intergénérationnel soit encore plus fort !

Fin de la séance à 21h15

Suivie par un pot de l'amitié offert par Nathalie qui fêtait son anniversaire.

Fait à Avrainville,
le 14/12/2023

Maxime FAIRISE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE